

3e Course de Côte Espalion - Verrières 27 & 28 JUIN 2026

Règlement particulier

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ROUERGUE, en qualité d'organisateur administratif,
Organise le 27 et 28 juin **2026** avec le concours de l'Ecurie Vallée d'Olt, organisateur technique dont le
siège social est situé 79 Avenue d'Estaing, 12500 Espalion, contact tél : 06.63.01.81.13
mail : ecurievalleedolt@yahoo.com

Une compétition automobile régionale dénommée :

« 3e COURSE DE COTE ESPALION VERRIERES »

Cette compétition compte pour :

- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées (Coefficient 2)
- La Coupe de France de la Montagne 2026 (Coefficient 1)
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées sous le numéro
R38 en date du 13 avril 2026 , et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 328 en date du
13 avril 2026.

Organisateur technique

Nom : Ecurie Vallée d'Olt

Adresse : 79 Avenue d'Estaing 12500 ESPALION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Marcel CABROL	Licence n°14590	ASA 0910
Commissaires Sportifs	M. Jean-Marc LAVIALE	Licence n°21943	ASA 0908
	M. Yves PAILHORIES	Licence n°14091	ASA 0909
Directeur de Course	M. Yves ESCLOUPE	Licence n°76046	ASA 0903
Directeur de Course Adjoint	M. Jean-Marie LIGNON	Licence n° 307439	ASA 0909
Commissaires Techniques	Responsable : M. Jean-Michel OTTAVI	Licence n°1534	ASA 0816
	M. Yves PERIE	Licence n°54790	ASA 0909
	M. Jean-Pierre ROLLAND	Licence n°2694	ASA 0805
Classements	Mme. Nicole BONNET	Licence n°7422	ASA 0901
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Anne-Laure PORTAL	Licence n°155690	ASA 0904
Chargé des Commissaires de route	M. David BLANC	Licence n°128627	ASA 0909
Chronométrateurs	Responsable : Mme. Danielle BONNEVILLE	Licence n°15301	ASA 0904
	Mme Sylvie SAGE PERCHEZ	Licence n°119114	ASA 1021
Gestion du feu tricolore	Interne à l'organisation		

1.2P. HORAIRES

- Parution du règlement et ouverture des engagements le lundi 27 avril 2026.
- Clôture des engagements le mardi 23 juin 2026 à minuit.
- Publication de la liste des engagés le jeudi 25 juin 2026.
- Vérifications administratives le **samedi 27 juin 2026 de 13h30 à 18h30**
Hall de la mairie d'Espalion, Place de la Résistance 12500 Espalion
- Vérifications techniques le **samedi 27 juin 2026 de 13h45 à 18h45**
Contre Allée Boulevard Joseph Poulenc 12500 Espalion
- Vérifications administratives et techniques **le dimanche 28 juin 2026 de 7h30 à 8h15 uniquement sur demande écrite jointe au bulletin d'engagement.**
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 28 juin 2026 à 8h30.
- Briefing des commissaires le dimanche 28 juin 2026 à 8h00.
- **Essais non chronométrés** le dimanche 28 juin 2026 à 8h45.
- **Essais chronométrés** le dimanche 28 juin 2026 : 1^{ère} montée à 10h00
2^e montée à 11h15
- Briefing des pilotes : un additif au présent règlement « briefing des pilotes » sera distribué lors des vérifications administratives.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 28 juin 2026 à 12h45.

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 28 juin 2026 à partir de 14h00
- 2^{ème} montée le dimanche 28 juin 2026 à partir de 15h15
- 3^{ème} montée le dimanche 28 juin 2026 à partir de 16h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- Remise des prix le dimanche 28 juin à 18h15 podium de départ.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :

- Le dimanche 28 juin à partir de 18h15 lors de la remise des prix .

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

- Réunion 1 : le samedi 27 juin à 18h30 : Hall de l'hôtel de France 12500 Espalion
- Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **samedi 27 juin 2026 de 13h30 à 18h30, Hall de la Mairie d'Espalion.**

Vérifications techniques le **samedi 27 juin 2026 de 13h45 à 18h45, Contre Allée Boulevard Joseph Poulenc 12500 Espalion.**

L'accès aux vérifications se fera en convoi depuis le parc concurrents de Verrières.

Les véhicules devront être présentés aux vérifications techniques sans remorque.

Vérifications administratives et techniques **le dimanche 28 juin de 7h30 à 8h15 uniquement sur demande écrite jointe au bulletin d'engagement.**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle.

En cas de retard, merci de contacter le **06.63.01.81.13**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le samedi 27 juin 2026 à 18h30.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte 2026

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Ecurie Vallée d'Olt, 79 Avenue d'Estaing, 12500 Espalion

06.63.01.81.13

ecurievalleedolt@yahoo.com

jusqu'au mardi 23 juin à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 320 Euros, **réduits à 175 Euros**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement.

Chèque à l'ordre de Ecurie Vallée d'Olt

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.2P. JUMELAGE

Jumelage Course de Côte d'Espalion 2026 / Rallye des Rives d'Olt 2026.

Tous pilotes participants à ces deux épreuves bénéficiera d'une remise de 40 € sur les droits d'engagement du 1er Rallye des Rives d'Olt 2026.

Soit un engagement réduit à 255€ sur votre inscription au 1er Rallye des Rives d'Olt 2026.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux conducteurs.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte 2026

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte 2026

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte 2026

Les publicités Obligatoires et Optionnelles seront communiqués par un additif au présent règlement.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte Espalion Verrières a le parcours suivant : D100 Le Claux - Envaux

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des courses de côte 2026.

Départ : sur la D100 (lieu dit Le Claux)

Arrivée : sur la D100, à l'intersection du lieu dit « les treizes vents »

Pente moyenne : 6,8 %

Longueur du parcours : 1 780 mètres

Modalités de retour au départ : par le parcours de la course

Parc de départ : sur D100 (Verrières)

Parc d'arrivée : sur D100 (Envaux)

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour se rendre au départ de la course, les concurrents emprunteront, depuis le parc des concurrents, la D100.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur D100

Rappel : les conducteurs devront se ranger sur la file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leurs heures de départ. Le conducteur qui ne sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte 2026

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrents sera situé sur la D100 depuis Verrières vers Le Claux.

Le parc concurrents sera accessible à partir de 11 heures le samedi 27 juin.

Attention il ne sera pas possible d'accéder au parc concurrents avant l'horaire ci-dessus

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé : au niveau de la pré grille en remontant vers le départ.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Hall de la mairie d'Espalion
- pendant les essais et la course au parc départ sur D100
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée .

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu : Hall de la mairie d'Espalion le samedi 27 juin 2026 de 13h00 à 18h30.

PC Course, près de la ligne de départ, le dimanche 28 juin 2026 de 8h00 à la fin de l'épreuve.

Téléphone permanence 06.63.01.81.13

Centre de secours le plus proche : SDIS12 Estaing

Lieu : Route de Nayrac 12190 Estaing 05.65.44.23.08

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée chronométré de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing des pilotes : un additif au présent règlement « briefing des pilotes » sera distribué lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Procédure de départ : aux feux tricolores.

Ordre de départ : voir règlement standard des courses de côte 2026

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

7.5P. ESSENCE

Les ravitaillements en essence ne sont autorisés que dans le parc concurrent avec au minimum un extincteur à proximité.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte 2026

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.
Voir règlement standard des Courses de Cote 2026

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. PRIX

CLASSEMENT SCRATCH : 1er : 300 €
2e : 250 €
3e : 200 €

<u>Nombre de partants :</u>	Moins de 2	de 2 à 5	de 6 à 10	11 et +
GROUPE 1er	80 €	165 €	165 €	165 €
2e			90 €	90 €
3e				50 €
CLASSE 1er	60 €	120 €	120 €	120 €
2e			70 €	70 €
3e				40 €

CLASSEMENT FEMININ :

<u>Nombre de partants :</u>	Moins de 2	de 2 à 5	de 6 à 10	11 et +
1er	80 €	165 €	165 €	165 €
2e			90 €	90 €
3e				50 €

Les Prix ne sont pas cumulables.

10.2P. COUPES

Des coupes seront distribuées de la façon suivante : une coupe à chaque pilote recevant un prix prévu au règlement particulier, ainsi qu'à 3 commissaires tiré au sort.

10.3P. REMISE DES PRIX

La remise des prix et coupes aura lieu le dimanche 28 juin 2026 à 18h15 au podium de départ.

10.4P. REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès, le dimanche 28 juin 2026 à partir de 18h15 lors de la remise des prix au podium de départ.

